

## Je suis interne en stage en ambulatoire

### Comment déclarer mon stage ?

#### Prérequis



Pour pouvoir déclarer mon terrain de stage sur SIDES, je dois ...

- ✓ Etre inscrit administrativement dans mon université
- ✓ Etre inscrit dans une session de DES sur SIDES
- ✓ Avoir accès à un internet de disposer de ses codes d'accès SIDES

Tu disposes de ces prérequis alors ne perds plus de temps, **connecte-toi sur SIDES** : <http://www.side-sante.fr> et tu vas **déclarer ton terrain de stage en 2 minutes**

#### LES ETAPES DE LA DECLARATION DU STAGE :

Tutoriel complet ici <http://archimede.datacenter.dsi.upmc.fr/unf3s/tutoriels/pnd/declaration-stage/>

J'accède au **portail SIDES** : <http://www.side-sante.fr>

J'accède à ma **session de formation / [Socle] – DES spécialité X**

Je clique sur « **Formation pratique** »

Puis sur « **déclarer un nouveau stage** »

Je choisis « **stage en spécialité (DES spécialité X) ou hors spécialité** »

Je sélectionne mon « **Lieu de stage ambulatoire** » dans la liste proposée\*

Je sélectionne mon « **Maître de Stage Universitaire** » dans la liste proposée\*

J'indique mon/mes « **encadrants professionnels** » (choix dans la liste ou « ajouter votre EP »)

J'indique l'**intitulé du stage, les dates de début/fin de stage** et je confirme cette déclaration

**\*Si tu as plusieurs lieux de stage ambulatoire sur un semestre :**

- Soit tu declares un unique terrain de stage et inscries tes différents MSU en encadrants professionnels
- Soit tu declares plusieurs terrains de stage sur le semestre avec un stage pour chaque MSU

*\*Si tu ne trouves pas ton lieu ambulatoire et/ou ton MSU, rapproche-toi de ta scolarité*

**Je dois impérativement déclarer mon MSU comme EP**



**Ton stage est désormais déclaré !** Tu as accès au **référentiel de compétences** associé. Grâce à cette déclaration ton chef de service pour procéder à la validation du stage et tu pourras procéder à l'**évaluation pédagogique du terrain** de stage en fin de période.

